MÉMOIRE

D' U N

MILITAIRE.

AVANT-PROPOS.

APRÈS avoir lu avec attention une partie des ouvrages sur les États-Généraux, j'ai vu avec toute la satisfaction qu'éprouve un bon citoyen, que toutes les opinions tendent vers le bien général; que le patriotisme long-temps enchaîné par les entraves de la presse, reparoît avec éclat dans tous les écrits, et que tous les vœux de la Nation, n'aspirent qu'à la réforme des abus, qui minent l'État depuis plusieurs siécles.

Comme chacun s'empresse de concourir à la perfection de cet important ouvrage: animé du même zele, tenant par mon état Militaire, à la plus respectable partie de la Nation; je m'empresse de communiquer mes idées, sur la réforme des abus

et des changemens avantageux, qu'on pourroit faire en faveur de l'armée, qui n'a que trop long-temps gémie, sous le despotisme le plus rigoureux.

Heureux si mon foible essai, en reveillant le genie des officiers éclairés, pouvoit les engager à sacrifier quelques heures de délassement, à chercher les moyens de rendre à cet illustre corps, son ancienne énergie et les déterminer à travailler à un Code, qui en supprimant toutes les atrocités, qui font d'un Militaire un esclave, lui fît chérir le service.

Mes lumieres étant insuffisantes pour entreprendre une législation aussi importante et aussi nécessaire, je me bornerai à mettre au jour tous les défauts de notre constitution, et à proposer quelques moyens d'y remédier.

Aucun état dans le royaume n'a essuyé autant de variation que le Militaire.

Depuis la paix de 1763, sa constitution a été changée plus de dix fois.

Plus on y a retouché, plus on l'a altéré en y glissant des abus, et plus on s'est éloigné du principe, qui en élevant l'homme au dessus de lui-même, lui apprend à se respecter, et à se croire honoré de sa profession.

J'en demande pardon à tous ceux qui ont écrit sur l'art Militaire, mais je ne puis, à juste titre, m'empêcher de leur reprocher de n'avoir voulu seulement que faire briller leur génie, en cherchant à épuiser la science géométrique, pour nous faire pirouetter par colonne et par tiroirs, sans s'être nullement occupés de tracer un plan, qui assurât le bonheur à la partie de la nation qu'ils vouloient faire mou-

voir dans tous ces sens, et qui peut seul les aider à en supporter la monotonie.

Comme sur vingt-cinq ans d'épreuves on peut asseoir un jugement, que pendant ce laps de temps les troupes ont été sans cesse tourmentées, sans en être plus instruites, et que cet ahurissement continuel n'a fait que dégoûter du service, on peut donc conclure, que le dégoût du militaire provient de notre constitution qui est viciée par sa base, et que tous les tiroirs du monde, n'empêcheront point notre armée de déserter, ni d'être battue.

Pour éviter d'en faire la triste expérience, il faut faire écrouler de fond en comble ce monstrueux édifice, et l'élever de nouveau sur des fondemens immuables, dirigés par les mains de la justice et de l'humanité, qui en le faisant ré-

sister à la durée des tems , attesteront que ce monument a été érigé dans le siécle des lumieres, et sous l'empire d'un Roi jaloux du bonheur de ses sujets.

Après avoir traité la partie Militaire, je proposerai un moyen de relever la pauvre noblesse, par une loi sanctionnée par les États-Généraux qui permît le commerce, et je démontrerai l'avantage considérable que le royaume en retireroit.

Les vues bienfaisantes de notre Monarque donnent lieu d'espérer qu'étant dirigées par les lumieres de l'auguste assemblée des États-Généraux, elles s'étendront sur cette illustre partie de la Nation, et qu'en anéantissant le ridicule préjugé qui l'empêche d'accroître sa fortune, on lui fournira les moyens de rendre à sa patrie des services importans, et d'assurer un sort à ses enfans.

Quels droits à la reconnoissance publique, n'auront point les membres de cette illustre assemblée, lorsqu'en soutenant avec honneur, les intérêts du royaume, ils auront comblés les vœux de toute la France!

MÉMOIRE
D'UN MILITAIRE

En faveur de l'Armée & de la pauvre Nobleſſe du Royaume.

CHAPITRE PREMIER.

Du découragement des troupes. Des cauſes qui le produiſent. Du moyen d'y remedier.

LE découragement des troupes provient de pluſieurs raiſons, du peu de conſiſtance, ou, pour mieux dire, de l'état précaire des officiers ſubalternes de l'armée, du peu d'appointement & de la médiocrité des retraites. Des chefs, qui preſque tous élevés à la cour, dans le principe qu'ils étoient faits pour commander, regardent les régimens qu'ils ont ſous leurs ordres, comme devant être l'inſtrument de leur avancement

militaire, & se conduisent sans avoir les égards qu'ils devroient avoir pour un corps aussi respectable. Du changement annuel d'ordonnances, qui rend l'officier & le soldat de trente ans de service, incertain de ce qu'il doit faire. De la dureté de beaucoup d'inspecteurs. De ce que les portes du sanctuaire de la justice sont toujours fermées à un subalterne. Du pouvoir arbitraire qu'a un chef de vexer ces officiers, & de les forcer quelquefois par-là, à perdre le fruit de 25 ans de travaux.

C'est ce pouvoir arbitraire qui éloigne l'officier de son chef, & qui ne lui fait que trop souvent trouver, au lieu d'un protecteur, un persécuteur.

L'espoir qu'avoit un officier subalterne de parvenir au grade de Maréchal de camp, lui étant ôté, par les entraves, ou l'impossibilité physique d'y atteindre avant l'âge de caducité, ne contribue pas peu à faire retirer l'officier aisé, dès qu'il a la croix, & le fait soupirer ardemment après ce moment desiré, qu'il regarde comme l'époque du recouvrement de sa liberté.

La multiplicité des grades supérieurs est un des vices le plus dangereux de notre constitution, parce qu'elle ôte la considération dont jouis-

foit le Capitaine, par la place qu'il occupoit; & que ces grades n'étant donnés qu'à des enfans, humilient ce vieux militaire, qui fe retire dès qu'il eft décoré. Si par hafard un Officier parvient au grade de Maréchal de camp, fans avoir fuivi la marche ordinaire, qui eft d'être Colonel, il ne jouit d'aucune confidération dans le corps où il eft entré, qui l'appelle dérifoirement Officier de fortune.

Que s'en fuit-il? que les Officiers généraux, & les chefs n'aiment, ni ne font aimés des officiers qui fervent fous leurs ordres.

Que le foldat, qui forme la bafe de la force militaire du royaume, ayant été dégradé & avili, par des punitions corporelles, tout à fait contraires au génie national, ronge avec peine le frein qui le retient, détefte l'Officier qui prononce à regret l'arrêt de fon deshonneur.

Or fi tous les membres d'un corps font divifés, que le patriotifme foit étouffé, quelle crainte peut infpirer à l'ennemi une pareille armée, dont la feule force devroit confifter dans la réunion harmonique de toutes fes parties.

De quoi eft compofé cette même armée? du rebut de la nation : le citoyen aifé, qui jadis fe faifoit un honneur de porter les armes, voit

cette miférable portion de compatriotes tellement flétrie, qu'il attache un deshonneur au caractere de foldat.

De quel patriotifme peut être pénétré un homme qu'on dégrade journellement? C'eft cependant ce même homme qui doit garder nos foyers; à qui la patrie confie fa défenfe, & le fait dépofitaire de fa gloire & de fa liberté, ou de fa honte & de fon efclavage; ne faut-il point une ame élevée par le patriotifme pour conferver ce dépôt facré & répondre à ces vues?

Une ame avilie n'eft point capable de ces fentimens, & quand un homme eft deshonoré à fes yeux, il fe deshonore bientôt aux yeux des autres.

Que nous fommes loin de reffembler à nos ancêtres! L'égoifme s'eft emparé du foldat comme de l'officier, & le fait foupirer encore plus ardemment après fon congé que l'autre après sa retraite.

La preuve de ce que j'avance, c'eft qu'il ne fe rengage dans l'armée que l'homme abfolument taré & brouillé avec la juftice, & que le royaume fournit par an plus de déferteurs, que le refte de l'Europe enfemble.

Que de milliers de bras qui devoient, étant

conduits, par l'honneur verser le sang de l'ennemi, & soutenir l'éclat de la couronne, verseront au contraire le sang de leurs freres!

Cette idée affligeante déchire le cœur & fait gémir du bandeau fatal, qui nous a couvert long-temps les yeux.

Il est temps enfin que l'illusion cesse, & que la Nation connoisse la foiblesse de l'armée, qu'elle peut opposer à ses ennemis.

On ne peut dissimuler plus long-temps à notre honte, que nous ne soyons très-reculés sur la science militaire & une des puissances de l'Europe la moins redoutable, par notre mauvaise constitution; avec deux cent mille hommes de troupes, la nation n'a point d'armée; si malheureusement la guerre se déclaroit, avant que nos magasins soient établis, notre train de campagne prêt, deux mois s'écouleroient, nous perdrions un temps précieux, qui pourroit nous devenir funeste, par les opérations que l'ennemi auroit pu entreprendre, sans que nous puissions nous y opposer.

La fatale expérience que la révolution de la Hollande nous a fait éprouver, n'est une preuve que trop convaincante de mon assertion, & de la nécessité absolue, qu'un royaume aussi puissant

que la France, ait toujours une armée formidable prête à marcher. Le Roi de Prusse n'eût point fait entrer des troupes en Hollande, s'il nous eût connu sur ce pied.

Le peu de campement & de troupes réunies, s'opposent au progrès de l'art militaire. L'Officier général ne peut acquérir du coup d'œil, ni faire mouvoir un corps considérable de troupes, s'il ne joint la pratique à la théorie ; l'officier particulier & le soldat apprendre le service de campagne, sans le pratiquer.

Tout le monde sait que la Prusse n'a résisté long-temps à une ligue formidable, que par l'avantage qu'elle retiroit de la supériorité de ses manœuvres.

Mais le plus grand vice en France, qui se soit toujours opposé à l'accroissement de la puissance militaire, est le peu de connoissance qu'on a montré du génie national.

C'est ce génie, qui constitue la force d'une armée quand il est dirigé par un Officier éclairé, & qui au contraire négligé, sort le soldat de sa sphere, abâtardit toutes les facultés de son ame, & de l'homme fait pour soutenir l'honneur de la patrie, n'en fait que trop souvent un lâche.

Qu'on se persuade donc que la véritable force

d'une armée, gît dans les ſentimens patriotiques des membres qui la compoſenr. Que pour pouvoir défendre avec courage ſon pays & ſupporter avec fermeté toutes les fatigues, & les travaux de cet art deſtructeur, il faut avoir de la grandeur d'ame; que pour l'avoir, il faut être libre; que plus un homme eſt plié ſous la verge de fer, moins ſon ame a la force d'entreprendre ces dévouemens patriotiques & ces traits d'audace qui en étonnant l'univers, aſſurent l'immortalité à qui oſe les exécuter.

Que la premiere baſe qu'il faut poſer pour établir une armée formidable, c'eſt de conduire les ſoldats par l'honneur ſeul : qu'il faut leur perſuader que la patrie leur a confié la défenſe de ſa gloire & de ſa liberté; qu'elle a les yeux ouverts ſur leurs actions, dont elle leur tiendra compte. Quel eſt le ſoldat qui ne ſe trouvant honoré du choix qu'on a fait de lui, ne conſerve au prix de ſon ſang ce dépôt précieux!

Le citoyen ne voyant dans le militaire qu'un rempart à l'ombre duquel il recueillera paiſiblement le fruit de ſes ſueurs & ſes travaux, le cherira, le reſpectera, & ſe fera lui-même

un honneur d'offrir son bras pour le service de son Roi.

Le patriotisme s'élevera alors de toute part, & la nation reprendra par cet heureux changement, l'influence qu'elle doit avoir dans la politique de l'Europe.

Si je voulois parcourir les fastes de l'histoire, je trouverois mille traits qui serviroient de fondement à mon systême, je me bornerai à en citer trois.

Dans la guerre de Charles XII, Roi de Suede, contre le Danemarck & la Russie, le Roi Charles étant prisonnier en Turquie, une armée de Danois de trente mille hommes profite de son absence, fait une invasion dans une province limitrophe du Danemarck; il n'y avoit ni généraux, ni soldats Suedois pour s'opposer à ces conquêtes. Vingt mille paysans se rassemblent, se rappellent la gloire dont leur Nation s'étoit couverte, le danger où la patrie est de perdre la liberté. Leur haine nationale contre les Danois se rallume, ils fondent en lions armés de bâton, de pique, &c. sur cette armée, & malgré le désavantage des armes, du nombre, & de la discipline, ils en font un carnage horrible & en

délivrent pour toujours leur patrie. Peut-on calculer ce que peut le patriotisme ? sans chercher chez nos voisins, parcourons un peu nos annales.

Voyons Henri IV à la tête de trois mille hommes, renversant des armées entieres, reconquérir son royaume avec une poignée de monde; pourquoi n'a t'il point succombé dans ces combats? parce que son armée ne voyant en lui qu'un pere, pénétrée de l'amour qu'elle avoit pour son Auguste personne, se croyoit invincible sur ses pas, se précipitoit au devant du coup dirigé sur le Monarque, & mouroit satisfaite d'avoir, aux dépens de ses jours, prolongé la vie du Roi qu'elle chérissoit.

Une ame dégradée, peut-elle prendre une pareille résolution?

Le grand Turenne auroit-il pu jamais, malgré ses talens incomparables, résister à la foule d'ennemis qui le pressoit de tous côtés en Allemagne ou en Alsace, & entreprendre les choses incroyables qu'il a tenté, s'il n'eût point compté sur l'amour de ses soldats, qu'il regardoit comme ses enfans?

Le soldat qui ne voyoit en lui que son protecteur & son dieu tutélaire, se multiplioit par son courage, s'efforçoit de mériter l'estime

du grand homme ſous les yeux duquel il combattoit, & de ſceller ſa reconnoiſſance, par le ſang qu'il verſoit pour lui.

Quel bien l'Etat n'a t'il point retiré de cet amour mutuel ? ce Héros l'a défendu pendant pluſieurs luſtres, contre des armées nombreuſes, a reculé les barrieres du royaume, a laiſſé une mémoire vénérée parmi les ſoldats, qui n'enparlent encore qu'avec un attendriſſement, qui fait l'éloge de ſon cœur, & lui aſſure autant l'immortalité, que ſes talens militaires.

Ces exemples que je pourrois multiplier à l'infini, prouvent fortement, que ſans génie national la force d'une armée eſt toujours éphémere, & que c'eſt en vain que nos faiſeurs de tactique vont puiſer en Pruſſe, les élémens de l'art militaire, auſſi peu conforme au génie national, que le mobile qui fait mouvoir les reſſorts de ce puiſſant royaume, eſt différent du nôtre.

Il eſt bien inconcevable que tous les Officiers généraux qui ont été en Pruſſe, ne nous ayent rapporté de ce pays que la tenue guindée du militaire, & ſa diſcipline rigoureuſe, ſans s'être occupés de nous procurer les douceurs qui aident les troupes Pruſſiennes à la ſupporter.

Qu'on

Qu'on ne s'y trompe pas. La tactique Prussienne n'est point le plus fort rempart que cette nation vigoureuse opposera toujours à son ennemi.

C'est le patriotisme & l'amour de l'art militaire, que les enfans sucent à la mamelle.

Comme ce royaume, en s'élevant sur les débris de l'Empire & de la Pologne, n'avoit pour se soutenir, que de foibles armées ; il a fallu que le grand Frédéric, en politique habile, se conciliât l'amour de ses troupes & de ses sujets, pour pouvoir opposer au torrent de soldats qui inondoit ces états, une barriere mille fois plus forte que des murailles.

En faisant d'un citoyen, un soldat, il a voulu que le soldat devînt citoyen. Que ces deux corps respectables par un besoin mutuel, de l'un & l'autre, se regardassent comme freres, & ne formant qu'une même nation.

Pour cet effet, il a établi une ordonnance qui renvoit toutes les années la moitié de son armée, pour la culture des terres, & conserve sur pied l'autre moitié, composée au plus d'un tiers national, pour veiller à la sûreté de ses états.

Ce soldat laboureur apporte dans ses foyers, l'amour de son métier, & fait de son fusil, un délassement de ses travaux. Son goût se commu-

nique à tout ce qui l'environne ; l'enfant frappé du brillant de cet exercice, s'y accoutume insensiblement ; à peine a t'il atteint l'âge de raison qu'il tâche de l'imiter, & à quatorze ans il ne lui céde en rien pour l'adresse.

Le soldat qui doit exercer pendant six semaines & passer la revue du Roi ou de ses généraux, qui seroit privé par ignorance d'aller en sémestre, a intérêt pendant son séjour chez lui d'entretenir ses bras, dans la souplesse nécessaire, pour paroître aussi instruit, que le soldat qui n'a point quitté ses drapeaux.

La stabilité de leurs ordonnances de manœuvre fait, que l'officier & le soldat une fois instruit l'est pour toute sa vie.

Que le sort de l'Officier Prussien, est différent de celui de l'Officier François! Le capitaine étant parvenu à ce grade après des travaux de vingt à vingt-cinq ans, jouit d'un état infiniment honorable dans le pays. Sa compagnie lui rapportant dix mille livres d'appointemens, le sous-lieutenant est sûr en vivant, de réparer les débris de sa fortune qu'il aura altérée, avant d'atteindre le grade de capitaine, & qu'il deviendra Officier général à son tour.

L'Officier général qui sait que ce jeune homme,

parcourera la même carriere que lui en le faisant servir, est doux & honnête, & acquiert son amitié, par les conseils qu'il lui donne hors du service.

Les corps privilégiés dans un Empire excitent les murmures des autres, & produisent les plus mauvais effets. Toutes les troupes du royaume n'appartiennent-elles pas également à la Nation? L'Officier de ce corps privilégié a t'il plus de mérite, plus de connoissance, ou est-il plus souvent employé qu'un autre ? point du tout, la derniere guerre il n'a point servi, & quoique vraisemblablement, il ne verra pas brûler une amorce de long-temps ; il aura des grades & la Croix de Saint-Louis, plutôt qu'un Officier d'un autre corps qui aura fait la guerre pendant six ans, qui aura été blessé & qui y aura consommé sa petite fortune.

L'ordre de Saint-Louis qui a été institué par un de nos Rois, pour récompenser les belles actions & exciter l'émulation parmi les Officiers de l'armée, ne devroit-il point être distribué au même temps de service, à tout gentilhomme qui parcourt la carriere militaire, à moins qu'on ait une belle action à récompenser? paroît-il naturel qu'un Colonel qui sert huit mois tous les deux ans, l'ait à dix-huit ans de service, tandis qu'un

Officier qui sert dix-huit mois pendant le même espace de tems, ne l'a qu'à vingt-huit ? Ne semble t'il point que la perspective brillante, les grades & les honneurs attachés à la place de Colonel, étoient des récompenses assez fortes pour les services de leurs ancêtres (en supposant qu'ils en ayent tous rendus) sans leur prodiguer encore la seule, qu'un Officier ne peut joindre, qu'après bien des années & bien des travaux ?

Un abus qui s'est glissé dans tous les régimens, & qui dégoûte le soldat de son métier, c'est la punition ridicule de le condamner d'aller à l'exercice.

Comment veut-on qu'un homme aime un état qu'on avilit, en en faisant une punition ?

Ne vaudroit-il pas mieux leur en faire une espece de jeu, où chacun dût déployer son adresse ; comme jadis les Grecs s'exerçoient aux jeux olympiques, & les Romains dans les jeux institués à cet effet, & dont le soldat qui auroit commis quelques fautes, seroit exclus pendant quelque temps ?

L'amour propre est le plus puissant mobile, qui fasse agir l'homme, l'humiliation de n'être point jugé digne de paroître aux champs de Mars avec ses camarades, punira cent fois plus le

ſoldat, que toute punition que vous pourriez lui infliger.

Dans la guerre d'Amérique, quand nous voulions empêcher un ſoldat de manquer, on faiſoit mettre à l'ordre que le premier ſoldat qui ſeroit pris en faute, ne marcheroit point à l'ennemi, & perſonne ne manquoit.

La connoiſſance du cœur humain, nous prouve la vérité de cette propoſition.

Il faut donc pour que la France, ait une armée plus formidable par ſon patriotiſme, que par ſon nombre, rétablir l'honneur parmi les ſoldats en les conduiſant par les ſentimens; ce qui en changera bientôt la compoſition. Qu'il y ait des ordonnances immuables, qui une fois ſçues ne s'oublient jamais. Que le ſort des Officiers ſoit réglé de maniere, à ne pas les faire ſoupirer après le moment où ils pourront recouvrer leur liberté. Que les retraites fixées à un certain temps de ſervice, aſſurent une honnête ſubſiſtance à l'homme qui a défendu l'Etat les trois quarts de ſa vie, aux dépens de ſa fortune & de ſon ſang; de maniere qu'il n'ait point à rougir par ſon extrême pauvreté de porter la Croix de Saint-Louis (1).

(1) On pourroit augmenter les appointemens de

Que l'Officier & le ſoldat une fois inſtruits n'exercent au plus qu'un mois, en manœuvres de détail de régiment, & un mois en manœuvres d'armée, qui s'aſſembleroient pendant cette époque pour ſon inſtruction.

Qu'on accoutumât la cavalerie & l'infanterie à manœuvrer l'une contre l'autre ; que ſans s'apéſantir ſur des alignemens comme nous faiſons, on ne s'occupât que de la viteſſe des manœuvres & à prendre la véritable diſtance.

---

tous les Officiers, ſans qu'il en coute à l'Etat ; en laiſſant éteindre tous les états-majors des places de l'intérieur du royaume, en ſupprimant les penſions de l'ordre Saint-Louis, en diminuant les autres de moitié, on pourroit alors donner les retraites à trente ans de ſervice avec la moitié des appointemens. Comme les Officiers ſémeſtriers reſteroient dix mois chez eux, on pourroit leur retenir trois mois d'appointemens chacun dans leurs corps, ce qui formeroit un concordat général ; cette ſomme ſeroit augmentée du ſurplus d'appointement qu'un Officier changeant de grade, auroit la premiere année. Ces ſommes réunies, ſi on augmentoit un peu les appointemens, feroit un capital de 14,000 l., qui ſerviroient, mis à fonds perdu, d'une augmentation de 700 l. de retraite pour les deux capitaines qui ſe retireroient.

Qu'après le retour du camp, on rende à la campagne la moitié de l'armée. Qu'on garde de préférence sous les drapeaux les gens suspects & sans état.

On retiroit le plus grand avantage de cette sage institution.

Le laboureur, qui est le véritable pere nourricier du royaume, étant assuré de jouir de son fils pour labourer & ensemencer sa terre, ne l'éloignera point du service; votre armée se composera de cette classe infatigable d'hommes; le fils de ce laboureur recommençant annuellement ses travaux champêtres ne perdra point le goût du travail; à l'expiration de son congé, son pere ne s'appercevra point qu'il ait changé d'état; au lieu qu'un soldat qui a servi huit ans en prenant son congé, devient la moitié du temps un véritable bandi, le fleau de ses voisins & un homme inutile par la longue inaction de ses bras à tous les travaux de la campagne.

Qu'il y ait unemasse formée par régiment sur des retenues faites aux soldats sémestriers, pour pouvoir aider le soldat à entrer en campagne, qu'il y en ait une autre pour augmenter la paye des soldats qui restent sous les drapeaux.

Que l'usage de faire payer les déserteurs aux

Officiers ſoit aboli ; que les compagnies ſoient dédoublées ; les Officiers connoîtront mieux leurs ſoldats, étant moins nombreux.

Que la punition diffamante de priſon de l'Officier , ſoit abolie & ſoit réſervée à la juſtice civile pour les criminels. Un gentilhomme ſe conduiſant avec honneur , ne devant point partager la punition inſtituée pour punir le crime ; qu'on y ſupplée par quelqu'inſtitution plus conforme à ſes ſentimens.

Que le pouvoir des Officiers généraux ſoit moins arbitraire ; qu'il y ait un Conſeil de guerre par régiment formé du Colonel , Lieutenant-Colonel , Major & les trois premiers Capitaines, préſidé par le Commandant de la place, pour recevoir les plaintes de l'Officier ou ſoldat lezé, & rendre compte par un procès-verbal qui conſtate la validité de la plainte, à un tribunal ſupérieur inſtitué pour en juger.

Que ſi parmi les juges ſe trouvoit l'accuſé, il fût remplacé par un autre Officier en ſuivant le catalogue.

Que les ordonnances ſoit claires & préciſes, qu'il n'y ait qu'une ſeule maniere de les exécuter par toute l'armée (1).

(1) On pourroit ajouter que la comptabilité ſoit moins

Que tous les Officiers de l'armée, aient la perſpective des grades ſupérieurs, de devenir Maréchaux-de-Camp, avant que leur extrême caducité les prive de pouvoir ſervir leur patrie dans ce grade.

Que les grades de Major & Lieutenant-Colonel appartiennent au régiment, & ſoient donnés à rang d'ancienneté, à moins que le ſujet ne ſoit jugé par le Conſeil de guerre, incapable d'être à la tête du corps; dans ce cas on lui donnera ſa retraite, le Roi ne devant avoir à ſon ſervice, que des ſujets capables de commander (1).

Qu'on s'attache moins à la beauté des hommes qu'à la bonté, & que dans le choix des Officiers de fortune & des bas officiers, on ait un peu plus d'égard à l'ancienneté.

Que la compoſition des grenadiers ſoit différente; que cette reſpectable troupe, qui de tout temps a fait honneur à la Nation, ne ſoit compoſée que des meilleurs ſujets d'un régiment; que l'entrée dans cette compagnie, ſoit la ré-

---

compliquée; le conſeil d'adminiſtration des régimens ſe rompant inutilement la tête à la pénétrer.

(1) Ces deux grades appartenant au corps, le Lieutenant-Colonel & le Major pourront être du concordat.

compenſe d'une belle action, & qu'un vieux militaire de cinq pieds trois pouces, qui a la poitrine couverte de bleſſures, ne voie point avec douleur, un jeune recrue de cinq pieds dix pouces, qui n'a d'autre mérite que ſa taille, occuper un poſte ſi honorable.

L'eſpoir d'etre admis dans ce corps, donnera la plus vivre émulation à tous les ſoldats de l'armée.

Que l'Etat faſſe imprimer un précis de tout les traits hiſtoriques de bravoures & de patriotiſme faits par les ſoldats, & en faſſe diſtribuer un exemplaire par chambrée & corps-de-garde, pour que le ſoldat frappé de cette lecture, entretienne dans ſon cœur, le deſir en les imitant de s'immortaliſer.

Qu'il y ait par compagnie un ſoldat inſtruit, à qui on feroit une haute paie, qui fût chargé d'apprendre à lire, à écrire & à chiffrer à ſes camarades qui déſireroient s'inſtruire.

Ce ſeroit adoucir le ſort de ces miſérables, en les mettant un jour en état d'occuper des poſtes que leur bonne conduite leur auroit mérité; mais dont leur ignorance les exclut.

Etablir des jeux militaires, qui entretiennent la force & l'agilité du ſoldat.

Rétablir la Gendarmerie Françoiſe, qui ſans contredit étoit le corps de cavalerie de l'Europe le plus redoutable, qui de tous les temps avoit donné à ſes Souverains, les preuves de ſon attachement & de ſon dévouement patriotique ; que le gendarme ait le rang de Maréchal-des-logis, le brigadier de ſous-lieutenant ; le maréchal-des-logis de lieutenant ; ce corps ſervira de débouché pour les citoyens aiſés qui voudront ſervir l'Etat, & aſſurera des défenſeurs redoutables à la patrie.

Que les Officiers de fortune, parvenus par leur mérite, occupent des compagnies dans les régimens provinciaux, & ne ſoient point exclus de l'avancement que leurs ſervices méritent.

Que tous les régimens provinciaux ne ſoient donnés qu'au mérite, & point à la faveur (1).

Qu'enfin on aſſure une ſubſiſtance honnête aux ſoldats, quand les infirmités les mettent hors d'état de ſervir davantage leur patrie.

L'armée établie ſur un tel pied, chérira ſon métier, toutes les claſſes du royaume ſe feront

(1) Que la Croix de Saint Louis, ne ſoit donnée qu'à des militaires qui auront ſervi le temps fixé par l'ordonnance ; & ne ſoit point prodiguée à des gens de la police.

un honneur de parcourir la carriere militaire.

Ce ſera alors avec raiſon que l'ennemi du dehors commencera à redouter une puiſſance auſſi formidable, & que la plus reſpectable partie de la Nation, qui a long-temps gémie ſous l'oppreſſion, bénira le Monarque qui rend ſon Etat à ſa conſtitution primitive, & s'efforcera par le le ſang qu'elle fera couler pour lui, de payer le juſte tribut de ſa reconnoiſſance.

CHAPITRE II.

Idée politique du Commerce. Nécessité absolue du Commerce pour relever la Noblesse. Avantages considérables que l'Etat en retireroit.

PERSONNE n'ignore que le commerce ne soit la base de la puissance d'un Empire ; que plus il est étendu, plus il est formidable ; que par lui toutes les productions de l'univers & les trésors du nouveau monde, sont versés dans l'Etat qui le fait fleurir. Mais une chose à laquelle on ne refléchit point, c'est à l'influence qu'a le négociant sur la simpathie ou l'antipathie d'une nation pour une autre.

La bonne foi dans le commerce produit le rapprochement & la confiance d'un peuple ; la nation avec qui vous commercez, n'a de liaison avec vous, qu'à cause des avantages qu'elle se procure par l'échange de vos denrées pour les siennes. Si le négociant employé dans cette exportation, est de mauvaise foi, le crédit national se perd ; l'homme dupé pardonnant difficilement

communique ſa haine à ſes concitoyens ; le peuple qui ne raiſonne point, juge la nation par l'individu, la charge de malédiction ; les nations rivales de votre commerce, qui ne voyoient qu'à regret la concurence qu'ils partageoient avec vous, ſoufflent en ſécret le feu de la diſcorde. La nation trompée conſerve un levain, qui tôt ou tard fermente, & fait payer cher l'abus de ſa confiance.

Si au contraire une nation ſe conduit avec la grandeur & la franchiſe, que ſon caractere reſpectable lui impoſe ; le peuple avec qui elle commerce ne voyant dans ſes vaiſſeaux, qui abordent dans ſes ports, que la corne d'abondance qui lui verſe à grands flots toutes les commodités de la vie, qui lui enleve ſon ſuperflu, & alimente un nombre prodigieux de ſes membres, benit cette nation, la regarde comme ſa bienfaitrice, eſt toujours prête à armer ſon bras, & à épuiſer ſes tréſors en ſa faveur. La confiance engendre l'amitié ; ces deux peuples ſe regardent comme ne formant qu'une ſeule famille dont l'intérêt commun eſt étroitement reſſerré par les liens indiſſolubles de l'eſtime & de l'amitié.

Il eſt donc de la plus grande politique d'un Etat, de veiller, avec la plus ſtricte attention, à

ce qu'il n'y ait d'employé dans ſon commerce, que des gens d'une probité reconnue, autant guidés par l'honneur, que par l'appât du gain. Qu'en quelque ſorte tout le corps commerçant du royaume ne forme qu'une même ſociété, qui ſoit toujours prête à dénoncer le fraudeur, qui en ſe couvrant d'opprobre chez l'étranger, porte le coup le plus funeſte à ſes opérations & à ſa patrie.

Qui pourroit mieux faire revivre le crédit national, & rendre le premier luſtre au commerce, que la nobleſſe qui négocieroit?

Ayant puiſé dès ſon enfance, au milieu de ſa famille, les ſentimens d'honneur & de probité, qui de tout tems ont diſtingué cette illuſtre partie de la nation, elle parcourroit ſa cariere en rendant à la patrie d'auſſi grands ſervices, que dans tout autre état.

Tout le monde eſt convaincu, que le préjugé qui empêche la nobleſſe de commercer, eſt abſurde & nuiſible au bien du royaume.

Que le grand luſtre du commerce Anglois provient de ce que toutes les claſſes du royaume & principalement les grandes familles d'Angleterre, ſe font un honneur de l'exercer.

Que tandis que l'aîné de la maiſon ſoutient dans la Chambre des Pairs, ou dans l'armée, la conſtitution & la liberté de l'Empire, le cadet

l'enrichit & lui acquiert des alliés dans les climats les plus éloignés.

Il eſt plus rare de trouver en Angleterre un gentilhomme pauvre que d'en trouver en France un de riche.

De tout temps on a ſenti la néceſſité abſolue que la nobleſſe commerçât, ſi elle vouloit conſerver ſa ſplendeur.

Un ancien Duc de Bretagne, a établi dans les ſiécles les plus reculés, une loi qui a été remiſe en vigueur ce ſiécle-ci par M. le Comte de ****, par laquelle il étoit permis à un gentilhomme de commercer ſans déroger.

L'abondance & les richeſſes qu'un royaume retireroit de cette ſage loi, ne ſeroient point ſes ſeuls avantages, la population augmenteroit en raiſon des débouchés qu'un pere auroit pour l'établiſſement de ſes enfans.

Car il faut avouer, à la honte de la Nation, que le luxe & la corruption du cœur, ont fait tant de progrès, que quantité de peres réſiſtent au doux penchant de la nature, à la loi que leur impoſent les liens ſacrés du mariage, de crainte de ne pouvoir donner un état à leurs enfans, & que c'eſt une honte d'avoir une famille nombreuſe qu'on ne peut avouer ſans rougir.

Y ſuccombent-ils? ils ſont condamnés le reſte de leurs jours à déplorer le ſort des victimes

infortunées à qui ils ont donné l'être & qu'ils ont embarquées pour toute leur vie, sur une mer d'armertume & de douleur.

Quel patriotisme peut avoir un pere & des enfans, pour un pays dont les préjugés circonscrivent son existence, d'un cercle de misere & de chagrin ?

Un tel être ne peut que maudire l'heure où il a vu la lumiere & le sol barbare où la nature l'a attaché.

Entrons un instant dans ces tristes retraites, où l'aimable compagne faite pour adoucir l'amertume de nos chagrins, est enterrée toute vivante, par l'ambition ou la misere de ses parens, est condamnée à faire retentir toute sa vie de ses pleurs & ses gémissemens, les barrieres impénétrables qui la sépare du reste des vivants, à maudire la barbarie des loix & de l'auteur de son existence.

Quel est l'homme qui ne joint pas ses larmes aux siennes, en refléchissant que ces victimes infortunées, n'ont paru dans le monde que dans leur aurore, pour y respirer le doux soufle de la liberté, dont la perte sera un jour leur plus horrible tourment?

Si on rendoit au commerce le rang, que ses services continuels, rendus à la patrie, lui ont acquis, cette moitié de nous même, trouveroit

beaucoup plus à s'établir. Son peu de fortune réunie à celle d'un homme actif & intelligent, assureroit un jour une existence honnête à ses enfans, & des défenseurs à la patrie.

Quel sont les états que la noblesse peut exercer avec honneur ? L'église, le bareau & le militaire. Tout le monde n'a point le goût de l'église; au surplus comme il faut des protections, pour obtenir un bénéfice, le pauvre gentilhomme qui n'a pas le moyen de venir solliciter, est réduit à devenir curé de campagne.

Pour occuper une place dans la Magistrature, il faut financer. Le gentilhomme pauvre en est donc exclus. Il ne lui reste plus que la ressource du militaire.

Supposons qu'un pere ait cinq enfans & mille écus de rente, c'est à peu près la fortune & la population mitoyenne de la noblesse.

Qu'il ait trois garçons, tant que la petite famille vit en communauté, elle se soutient, on supplée par des privations & de l'économie, au manque de fortune.

Mais l'aîné qui a atteint l'âge d'occuper un emploi dans le monde, vient déranger cette harmonie. Il faut songer à le placer dans le militaire; que de peines & sollicitations pour lui

obtenir un emploi de Sous-Lieutenant de remplacement! Il faut l'équiper & l'habiller; c'eſt un objet de 1,200 l.; il eſt quelquefois trois ans ſans être remplacé; il lui faut 1,000 l. par an, ſes appointemens de 720 l., quand il eſt en pied, ne lui ſuffiſant pas pour vivre, il lui faut au moins une penſion de 300 l., qui fait un fonds de 7,000 l., qui joint à 4,000 l. qu'il a coûté, fait un capital de 11,000 l. Si ce jeune homme étoit entré avec cette ſomme dans le commerce, & au même âge qu'il eſt entré dans le militaire, il aſſureroit à ſa famille un exiſtence, avant qu'il puiſſe dans l'autre état les aider d'un ſol. Si malheureuſement il faut entrer en campagne, la dépenſe double, il eſt impoſſible que le pere de mille écus de rente, puiſſe y fournir.

Son fils eſt obligé de quitter, après avoir réduit à la mendicité ſa famille, avoir mis ſon pere hors d'état de placer ſes freres & ſœurs & l'avoir réduit à tendre ſouvent infructueuſement des mains ſuppliantes vers le dépôt ſacré, que le Monarque bienfaiteur a établi pour le ſoulagement de ces familles malheureuſes.

Que deviendront ces pauvres enfans? Les filles ſeront obligées d'aller gémir dans un couvent du ſort qui les a fait naître de condition, & du préjugé qui les rend les plus miſérables des créatures vivantes.

Les fils ont la ressource de s'engager, ou en s'expatriant d'aller chercher au loin une autre patrie moins barbare, & qui s'occupe davantage du bonheur de ses sujets.

L'horrible tableau des infortunes, que cette malheureuse famille éprouve, n'est que trop vrai, & j'ose dire peint encore avec des nuances trop légeres.

Il faut de toute nécessité que la noblesse ait un débouché.

Le siécle des ténébres s'est écoulé.

L'humanité remplaçant la barbarie de nos anciennes loix, fera revivre l'âge d'or.

Une portion aussi précieuse de la nation, ne sera point oubliée, & pourra sécher ses larmes, à l'époque de l'assemblée des augustes Etats-Généraux.

Les membres qui la composent, voudront bien se ressouvenir, que leurs parens, leurs amis, leurs freres mêmes, n'éprouvent malheureusement que trop une partie des infortunes que j'ai décrit. Une seule loi authentiquement sanctionée, redonnera la vie civile à toutes ces familles; un pere qui aura plusieurs enfans, en placera la moitié dans le militaire & fera travailler l'autre moitié, à l'accroissement de la fortune de ses freres & de la sienne.

Il ne peut en résulter que de très-grands avantages.

Les banqueroutes frauduleuſes deviendront très-rares.

Le crédit national ſe rétablira, le commerce de la France s'accroîtra, & la nobleſſe prendra une nouvelle ſplendeur.

Les gentilhommes pourront trouver parmi leurs égaux à s'établir, conformément au rang qu'ils occupent dans le monde, ſans s'avilir, comme il n'arrive que trop ſouvent, par les alliances du ſang le plus impur de la nation.

Les mariages que le vil intérêt fait faire, deviendront plus rares; une fille ne ſera point ſacrifiée dès l'âge le plus tendre, à un homme qu'elle déteſte, dont le ſeul mérite eſt d'être le veau d'or.

Un homme moins fortuné pourra aſpirer à ſa main, parce qu'il aura pour lui ſa conduite & ſon induſtrie qui ſont des tréſors précieux dans le commerce.

Que de millions de mendians qui atteſtent aujourd'hui le retréciſſement de l'induſtrie ou des débouché, ſeront employés à la proſpérité de l'Etat!

Ce même gentilhomme négociant, qui ſoutiendra ſes freres au ſervice, ne ſe piquera t'il point de prouver à ſa patrie, qu'il n'a point dégénéré de la valeur de ſes peres?

Quand la guerre ſe déclarera, il armera des bâtimens dont il prendra le commandement,

& rendra les plus grands ſervices à ſon pays.

Les gentilhommes aſſurés d'être employés, embraſſeront avec ardeur, le métier de la mer; formeront une pépiniere d'Officiers de marine, dont l'Etat, pourra ſe ſervir avec la plus grande confiance.

Le négociant pourra en toute aſſurance confier ſes bâtimens, en temps de guerre & en temps de paix, à ces hommes remplis d'honneur, qui en verſant à grands flots des tréſors dans leurs coffres, feront chérir & reſpecter au loin le nom François.

C'eſt alors que la nobleſſe Françoiſe, reprenant ſa premiere vigueur, deviendra le véritable boulevard du royaume.

Que tous les citoyens du royaume étant rapprochés par les rapports du commerce, ne formeront qu'une maſſe, qui une fois mue par le patriotiſme, écraſera de ſon poids la puiſſance aſſez audacieuſe, pour troubler le bonheur dont elle jouira, & ſervira de véritable protecteur à ſes alliés.

F I N.